



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tél. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

ARRETE N°140/22

PORTANT COMMISSIONNEMENT D'UN AGENT EN MATIERE D'INFRACTION A L'URBANISME

Le Maire de la Commune de Labenne,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors,

Vu les articles L.480-1 et suivants et R.610-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Considérant que pour assurer la protection du cadre de vie et que pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner un agent pour constater les infractions aux règles d'urbanisme.

ARRETE

ARTICLE 1

Mme VILLAIN Faustine est désignée pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilitée à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme.
Elle devra être porteuse du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

ARTICLE 2

Avant d'entrer en fonction elle devra prêter serment devant le Tribunal d'instance de Dax dans lequel elle devra jurer de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de cette mission.

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée. Une ampliation de cet arrêté de commission sera communiquée au Préfet, au président du Tribunal d'instance ainsi qu'au responsable des forces de l'ordre étatique territorialement compétent.

Fait à Labenne, le 05/10/2022

Le Maire,
J.L DELPUECH

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le 10/10/2022

Signature de l'agent :

